

**MNCAP ADE 0528 by zenio**

L'alternative + économique et + sécurisante face aux contrats bancaires

**Pourquoi choisir MNCAP ADE 0528 ?**

- > Offre dédiée aux plus de 50 ans
- > Couverture des capitaux jusqu'à 5 millions
- > Option Invalidité Professionnelle pour les médicaux et paramédicaux
- > Questionnaire de santé simplifié jusqu'à 60 ans et 350 000 €

**En un clin d'œil****Produit géré par et assuré par MNCAP****Pour vous**

- > Différents modes de commissions linéaires ou escomptés et précomptés

**Pour votre client**

- > Parcours de souscription en ligne y compris la sélection médicale

**Formalités médicales**

- > Questionnaire de santé jusqu'à 60 ans et 350 000 €

**Garanties**

En tant que distributeur de produits d'assurance, vous devez proposer des produits qui sont cohérents avec les exigences et besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel.

	Description	Âge limite à l'adhésion	Âge limite à l'indemnisation
<b>Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>	Remboursement au prêteur du capital restant dû au jour du décès ou de la PTIA dans la limite de la quotité souscrite	Si Décès seul : de 50 à 80 ans Décès / PTIA : 65 ans	Décès : jusqu'au 85 <sup>ème</sup> anniversaire PTIA : 67 ans
<b>Incapacité Temporaire Totale (ITT)</b>	Remboursement au prêteur des échéances de prêt dans la limite de la quotité souscrite	de 50 à 65 ans	65 ans
<b>Incapacité Permanente Totale (IPT)</b>	Remboursement au prêteur des échéances de prêt dans la limite de la quotité souscrite	de 50 à 65 ans	65 ans
<b>Incapacité Permanente Partielle (IPP)</b>	Remboursement au prêteur de (N-33)/33 des échéances dues dans la limite de la quotité souscrite <i>N étant le taux d'incapacité reconnu</i>	de 50 à 65 ans	65 ans
<b>Incapacité Permanente Professionnelle en capital (IP PRO)</b> Réservée aux médicaux et paramédicaux	Remboursement au prêteur du capital restant dû en cas d'invalidité professionnelle à 100 % dans la limite de la quotité souscrite	de 50 à 60 ans	65 ans

Pour plus de détails sur le produit vous pouvez vous référer au Document d'Information normalisé sur le Produit (DIP) ou à la notice d'informations

**Marché cible**

Toute personne physique ou morale en cours de souscription d'un prêt ou ayant déjà souscrit un prêt, ayant le besoin d'assurance pour couvrir le nouveau prêt ou celui déjà existant (reprise Hamon / Bourquin) sous réserve de répondre aux limites fixées dans la notice d'information du produit.

**Cœur de cible :** Les plus de 50 ans, CSP 1, non-fumeur

## Offre non éligible à la Loi Lemoine

L'offre n'est pas éligible pour les assurés dont le montant assuré est inférieur à 200 000 € et dont l'échéance du prêt arrive avant le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré.

## Conditions

<b>Délai d'attente</b>	Aucun
<b>Franchises (ITT / IPT)</b>	Au choix : 30, 60, 90, 120, 180 jours
<b>Couverture du dos</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ En inclusion : couvert à partir de 10 jours d'hospitalisation</li><li>○ Rachetable des conditions avec l'option « dos et psy »</li></ul>
<b>Couverture du psy</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ En inclusion : couvert à partir de 10 jours d'hospitalisation psychiatrique</li><li>○ Rachetable avec l'option « dos et psy »</li></ul>
<b>Couverture des sports</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Exclusion des sports professionnels ou non représentés par une fédération</b></li><li>○ <b>Sports de montagne</b> : couverture des randonnées en dessous de 2 500 mètres. Exclusion au-delà. Exclusion du trekking et de l'escalade sauf sur mur artificiel.</li><li>○ <b>Sports de neige</b> : couverture du ski alpin, de fond ou de surf sur piste balisée ouverte au public ainsi que le patinage. Exclusion des autres sports de neige ou de glace</li><li>○ <b>Sports avec engins à moteur</b> : exclusion tout sport nécessitant l'usage d'engins à moteur (terre, mer et aérien)</li><li>○ <b>Sports subaquatiques</b> : couverture si en deçà de 40 mètres de profondeur, exclusion au-delà. Couverture de sports de navigation jusqu'à 20 miles des côtes, exclusion au-delà. Exclusion du rafting et canyoning</li><li>○ <b>Sports équestres</b> : couverture des sports équestres sauf voltige ou acrobaties</li><li>○ <b>Sports de combat</b> : couverture des sports de combat amateur</li><li>○ <b>Sports aériens</b> : exclusion du base jump, sky surfing, sky fying, saut à l'élastique, zorbing</li><li>○ <b>Exclusion du VTT de descente, freeride, bicross</b></li></ul> <p><b>Rachat des exclusions possibles sous étude</b> <b>Sports couverts dans le cadre d'un baptême ou d'une initiation encadrée par un moniteur diplômé d'état</b></p>
<b>Invalidité permanente professionnelle en capital (IP PRO)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Prêts professionnels exclusivement</li><li>○ Réservé aux professions médicales et paramédicales soient : médecin, pharmacien, interne en médecine, sage-femme, chirurgien, chirurgien-dentiste, vétérinaire, kinésithérapeute, ostéopathe</li></ul>
<b>Mi-temps thérapeutique</b>	50 % du montant garanti en ITT pendant 180 jours
<b>Exonération des cotisations</b>	Non
<b>Territorialité</b>	Couverture dans le monde entier
<b>Lieu de résidence</b>	Résidence en France Métropolitaine ou DROM (hors Mayotte)
<b>Modalités de paiement des cotisations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Prélèvement automatique</li><li>○ Périodicité mensuelle (*), trimestrielle, semestrielle ou annuelle au choix de l'assuré</li></ul> <p>(* ) sous réserve d'un montant minimum de 12 €</p>
<b>Association</b>	12 € par assuré, payable lors de la 1 <sup>ère</sup> cotisation
<b>Frais de dossier</b>	15 € par assuré 2 € par assuré de frais de mutualité

## Rémunération

En tant que distributeur de produits d'assurance, il vous appartient de vérifier que les modalités de rémunération prévues ne sont pas de nature à créer un risque de conflit d'intérêts qui serait préjudiciable à votre client.

Commissionnement au choix :

- Linéaire : 8 %, 10 %, 12 %, 15 %
- Escompté et précompté : 20/10, 30/10, 40/10, 50/10

Le tarif du produit est basé sur un taux de commissionnement de 40/10.

## La conformité en toute simplicité !

### La gouvernance produit

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos produits, faites-nous part de vos retours si vous constatez que soit :

- le produit n'est pas en adéquation avec les intérêts, objectifs et caractéristiques du marché cible précisé ci-dessus ;
- des circonstances relatives au produit sont susceptibles d'avoir des répercussions défavorables pour le client ;
- les modalités de rémunération proposées pour le produit vous placent dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis du client ;

à partir de la messagerie instantanée mise à disposition depuis notre plateforme de vente, ou via votre délégué régional.

### La réglementation LCBFT

Au regard du risque faible du produit, vous devez appliquer a minima un niveau de **vigilance simplifiée** au titre du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Concrètement cela signifie que vous devez collecter les informations d'identification suivants :

	Client personne physique	Client personne morale
Client potentiel	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Forme juridique, dénomination sociale, numéro SIREN, adresse du siège et du lieu de direction effective si différent
Bénéficiaire effectif	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Nom, prénoms, date et lieu de naissance
Personne agissant pour le compte du Client (ex : payeur de prime, représentant légal)	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, lien avec la personne représentée	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonction de représentation exercée

En cas d'opération atypique au sens de l'article L561-10-2 du code monétaire et financier, vous devez, en plus de la collecte des informations d'identification :

- ✓ Effectuer la vérification d'identité conformément aux articles R561-5-1 et suivants du code monétaire et financier
- ✓ Collecter et actualiser, au moins une fois par an, les informations pertinentes au titre de la relation d'affaires et de la connaissance de la situation professionnelle, économique et financière du client et, le cas échéant de son bénéficiaire effectif, afin d'éliminer ou de réduire le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- ✓ Recueillir une seconde pièce d'identité
- ✓ S'assurer que le premier paiement soit effectué en provenance d'un compte situé en UE et ouvert au nom du Client ou de son représentant.



En cas de question, vous pouvez vous adresser au correspondant TRACFIN de notre société à l'adresse mail suivante : [lcb-ft.tracfin@zenioo.com](mailto:lcb-ft.tracfin@zenioo.com).

## Formalités médicales

Capital Décès	Âge assuré			
	50 à 55 ans	56 à 60 ans	61 à 65 ans	66 ans et plus
jusqu'à 150 000 €	QS		QS	QS
de 150 001 € à 250 000 €				QS + RM + BIO
de 250 001 € à 350 000 €			QS + RM + BIO	
de 350 001 € à 500 000 €	QS + RM + BIO + RMCV			QS + RM + BIO + TCU + RMCV + PSA
de 500 001 € à 750 000 €	QS + RM + BIO + TCU + RMCV + PSA			QS + RM + BIO + ECBU + TCU + PSA + RMCV
de 750 001 € à 1 000 000 €	QS + RM + BIO + ECBU + TCU + PSA + RMCV + Echo			
de 1 000 001 € à 1 500 000 €				
de 1 500 001 € à 1 800 000 €				
de 1 800 001 € à 2 500 000 €	QS + RM + BIO + ECBU + TCU + PSA + RMCV + Echo + Sélection financière déclarative			
de 2 500 001 € à 5 000 000 €	QS + RM + BIO + ECBU + TCU + PSA + RMCV + Echo + Sélection financière VIP			

**BIO** : Hémogramme, plaquettes, vitesse de sédimentation, glycémie, cholestérol total, cholestérol HDL, triglycérides, transaminases SGOT / SGPT, gamma GT, test VIH, antigène HBS, sérologie de l'hépatite C, uricémie, créatinine

**RM** : Rapport médical

**TCU** : Test de cotinine urinaire pour les non-fumeurs

**PSA** : Prostatic Specific Antigen (pour les hommes de plus de 55 ans)

**ECBU** : Examen cyto bactériologique des urines

**RMCV** : Rapport médical cardio-vasculaire + tracé de l'ECG de repos

**Echo** : Echocardiographie

**Sélection financière déclarative** : Questionnaire financier + Annexe

**Sélection financière VIP** : Questionnaire financier + Annexe + Justificatifs financiers

### Les formalités médicales sont à transmettre à l'adresse suivante :

MNCAP – Service Médical – 5 rue Dosne - 75116 Paris

Lorsque le postulant se soumet aux formalités médicales demandées par l'assureur, il a le choix de les effectuer dans nos centres prestataires ou bien auprès d'un praticien de son choix. **Le réseau des centres permet le regroupement des formalités médicales sans avance de fonds pour le postulant.** Les centres à contacter réalisant les bilans médicaux sont :

- ARM (Analyse Risque Médical) : est présent pour réaliser les bilans médicaux dans 185 villes dont 14 adresses à Paris et 19 en Région parisienne – 09 70 72 72 72 – <http://www.armfrance.com>
- ABCOS-CIVEM : est présent pour réaliser les bilans médicaux, en un seul rendez-vous et en un seul lieu, dans ses centres sur Paris Ile de France et en Région – 09 69 32 27 32 – <http://www.abcossante.com>